


Le 12 Jours jeoy apres les publications  
 de trois bans faites par trois dimanches  
 consecutifs entre Amer Maximilien de  
 France fils de Jean de la parotte d'halie  
 et Anne et Anne de Marie venue de  
 Charles quoduelle de cette parotte de l'usage  
 n'ayant reconnu aucun empeschement  
 legitime, je souffigné paré de la parotte  
 de St folquin a Brifemes ay les dits  
 Amer Maximilien de France et Anne  
 Anne de Marie conjoint et lie dans  
 le sacre lien du mariage apres  
 de Jean le moine du meunier du  
 Gondardine, Philippe wanevan, et Catherine  
 de Marie Jean le moine asigné avec  
 moy les autres ont declare ne scauoir escrire

Mareque d'Amer Maximilien de France  
 Mareque de Anne et Anne de Marie  
 Jans G Meunier  
 Mareque de Catherine  
 de Marie  
 wanevan  
 Catherine  
 de Marie

M.1704.8.12 le 12 d'aoust 1704 apres les publications de trois bans faites par trois dimanches consecutifs entre Omer Maximilien defrance fils de jean de la paroisse d'halines et entre Marie Anne de manie veuve de Charles quoduelle de cette paroisse de wisernes nayant reconnus aucun empechement legitime, je soussigné Curé de la paroisse de st folquin a wisernes ay les dits omer maximilien defrance et Marie Anne de manie conjoin et lié dans le sacre lien du mariage en presence de jean le moine meunier du gondardine, philippe waneran, et catherine de Manie . jean le moine a signé avec moy les autres ont déclaré ne scavoir escrire

Marcque d'Omer Maximilien  defrance

Marcque de Marie Anne + de manie

*Jan le moinsne*

Marcque de philippe + Waveran

Marcque de Chaterine

+ de Manie

*J Le Chatelain curé de wisernes*